



PLAN STRATÉGIQUE 2019-2023

MISE À JOUR – OCTOBRE 2020

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION,
DE LA FRANCISATION ET
DE L'INTÉGRATION

PLAN STRATÉGIQUE 2019-2023

MISE À JOUR – OCTOBRE 2020

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION,
DE LA FRANCISATION ET
DE L'INTÉGRATION

Le Plan stratégique 2019-2023 du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, mis à jour en octobre 2020, a été réalisé en conformité avec la *Loi sur l'administration publique* (RLRQ, c. A-6.01).

Les principes de la *Loi sur le développement durable* (RLRQ, c. D-8.1.1) et de la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (RLRQ, c. O-1.3) ont été pris en compte dans l'élaboration de ce plan stratégique.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019
ISBN : version imprimée 978-2-550-85458-6 (1^{re} édition, 2019)
ISBN : version électronique 978-2-550-87900-8 (2^e édition, 2020)
ISBN : version électronique 978-2-550-85459-3 (1^{re} édition, 2019)

© Gouvernement du Québec – 2020
Tous droits réservés pour tous pays

MESSAGE DE LA MINISTRE

Le Plan stratégique du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration est un document phare. Il présente la mission, la vision et les valeurs du Ministère de même que les principaux objectifs qui seront réalisés au cours de cette période.

Concrètement, dans le cadre du Plan stratégique 2019-2023, déposé en décembre 2019, le Ministère s'engageait à sélectionner des personnes immigrantes qui répondent aux besoins des différentes régions du Québec. Il s'engageait à soutenir les personnes immigrantes dans leurs efforts d'apprentissage de la langue française et d'intégration à leur société d'accueil. Il s'engageait également à soutenir les collectivités et les entreprises québécoises dans leurs démarches pour attirer et accueillir des personnes immigrantes. Ce sont des engagements qui nous tiennent à cœur et qui guident l'ensemble de nos actions.

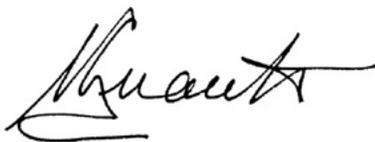
En 2020, les activités du Ministère ont été affectées par la pandémie de la COVID-19, comme bien d'autres organisations publiques, parapubliques ou privées. Si nos objectifs ne changent pas, les activités afférentes ont dû être repensées et adaptées au nouveau contexte.

Ainsi, nous avons réévalué les cibles initiales pour l'année 2020, d'une part pour prendre en compte les impacts de la crise sanitaire et, d'autre part, pour nous projeter dans l'avenir et refléter les efforts que nous devons investir pour soutenir la relance économique. La contribution du Ministère à cette relance se traduit dans le Plan stratégique par un nouvel objectif stratégique spécifique. Nous réaffirmons ainsi l'apport incontournable de l'immigration à ce grand projet qui place la vitalité et la prospérité des régions du Québec au cœur de notre vision.

Je vous présente donc un nouveau Plan stratégique pour la période 2019-2023, qui plus est, tient compte des responsabilités du Ministère actualisées en juin 2020, lorsque la Langue française a été intégrée au sein du ministère de la Justice.

Je remercie les équipes du Ministère qui se sont prêtées à cet exercice de révision avec beaucoup de professionnalisme et un profond engagement envers l'avenir du Québec et l'apport de l'immigration.

L'immigration est une richesse et une immigration réussie doit faire en sorte que les personnes immigrantes puissent participer pleinement à la société québécoise, et ce, à la hauteur de leurs compétences et de leurs aspirations.



Nadine Girault

Ministre des Relations internationales et de la Francophonie, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et ministre responsable des Laurentides



MESSAGE DU SOUS-MINISTRE

Le Québec vit actuellement une situation sans précédent. Tout comme l'ensemble des organisations et de la population, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration a su faire preuve de résilience afin d'offrir à sa clientèle des services de qualité. Malgré une vaste majorité de son effectif en télétravail, le Ministère a réussi le virage et a travaillé fort pour maintenir les capacités opérationnelles habituelles. Évidemment, la pandémie a eu un impact notable sur les cibles que nous nous étions fixées dans la précédente édition du Plan stratégique. Afin de mesurer les réalignements nécessaires et les enjeux auxquels nous allons faire face dans la prochaine période, plusieurs consultations ont été effectuées avec les différents secteurs du Ministère, qui se sont mobilisés avec rigueur et intégrité.



Cet exercice de consultation nous a permis de constater qu'en dépit de la crise sanitaire, nous allons être en mesure d'honorer bon nombre de nos cibles. Nous avons toutefois constaté que certaines activités en lien avec les objectifs stratégiques que le Ministère s'était fixés en 2019 ont été plus durement touchées. Ainsi, nous avons dû revoir quelques-unes de nos cibles à la baisse. Bien que la fermeture des frontières et le ralentissement économique aient influencé l'atteinte de nos objectifs, nous comptons revenir le plus possible à nos cibles pour la fin de la période, en comptant réaliser des progressions plus marquées dès 2021 jusqu'à la fin du plan en 2023.

Les actions du Ministère, notamment en lien avec l'accompagnement aux entreprises, la régionalisation de l'immigration, le déploiement international et le nouvel engagement en matière d'immigration temporaire, deviendront d'autant plus nécessaires au courant de la prochaine période afin de placer une immigration réussie au cœur de la relance économique du Québec.

En terminant, je tiens à souligner l'excellent travail effectué, au cours des derniers mois par le personnel du Ministère, dont la capacité d'adaptation a été mise à l'épreuve, sans en être pour le moins ébranlée. Notre vision commune guide nos actions au quotidien dans la réalisation des objectifs déterminés dans ce précieux outil qu'est le Plan stratégique 2019-2023, qui s'inscrit dans la continuité des engagements déjà pris.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Dagenais'. The signature is fluid and cursive.

Benoit Dagenais

Sous-ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DE LA MINISTRE	V
MESSAGE DU SOUS-MINISTRE	VII
L'ORGANISATION EN BREF	1
Mission	1
Vision	1
Valeurs	1
Chiffres clés	1
ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT	2
Contexte externe	2
Figure 1 – Évolution du taux de chômage des personnes immigrées arrivées depuis 5 ans ou moins, âgées de 15 et plus, Québec.....	4
Figure 2 – Taux de chômage ([2019], adultes de 15 ans et plus).....	4
Contexte interne	6
Figure 3 – Budget de dépenses annuel initial (en milliers de dollars).....	8
Figure 4 – Évolution de l'effectif du Ministère au 31 mars (2014-2015 à 2019-2020).....	8
Figure 5 – Bilan stratégique des exercices 2017-2018 et 2018-2019 (Plan stratégique 2016-2021).....	9
CHOIX STRATÉGIQUES	10
Enjeu stratégique 1	
Une immigration répondant aux besoins du Québec	10
Orientation 1	
Sélectionner des personnes immigrantes qui répondent aux besoins du Québec.....	10
Objectif 1.1	
Optimiser l'arrimage entre la sélection de personnes immigrantes et les besoins du marché du travail du Québec.....	10
Objectif 1.2	
Favoriser la sélection de personnes immigrantes qui répondent aux enjeux démographiques du Québec.....	11
Objectif 1.3	
Augmenter l'attractivité du Québec auprès du marché migratoire international.....	12
Objectif 1.4	
Accroître l'apport de l'immigration temporaire en soutien à la relance économique.....	13

Enjeu stratégique 2	
Un établissement durable des personnes immigrantes dans l'ensemble des régions du Québec	13
Orientation 2	
Augmenter la connaissance du français chez les personnes immigrantes	13
Objectif 2.1	
Augmenter la participation des personnes immigrantes aux services de francisation gouvernementaux	14
Objectif 2.2	
Assurer la progression du niveau de compétence des participants aux cours de français offerts par le Ministère	14
Orientation 3	
Soutenir l'intégration socio-économique des personnes immigrantes	15
Objectif 3.1	
Accompagner la personne immigrante dans son parcours d'intégration	15
Objectif 3.2	
Réduire les écarts en matière d'indicateurs d'emploi entre les personnes immigrantes du Québec et celles de l'ensemble du Canada	16
Orientation 4	
Soutenir la vitalité et le développement des collectivités	16
Objectif 4.1	
Augmenter la contribution des personnes immigrantes à la vitalité et à la prospérité des régions	16
Orientation 5	
Accompagner les entreprises québécoises dans leurs efforts de croissance et de prospérité	18
Objectif 5.1	
Répondre aux besoins des entreprises en matière de main-d'œuvre immigrante	18
Enjeu stratégique 3	
Une organisation forte de son expertise	19
Orientation 6	
Développer le capital compétence et le capital informationnel	19
Objectif 6.1	
Mettre en ligne de nouveaux services à la clientèle pour les programmes d'immigration, de francisation et d'intégration	19
Objectif 6.2	
Développer les compétences numériques du personnel	20
Objectif 6.3	
Accroître la rétention du personnel au Ministère	20

L'ORGANISATION EN BREF

Mission

Sélectionner les personnes immigrantes qui répondent aux besoins du Québec et favoriser leur francisation, leur intégration et ainsi, leur contribution à la prospérité du Québec.

Vision

Une organisation engagée qui coordonne l'action gouvernementale en matière d'immigration, de francisation et d'intégration des personnes immigrantes et qui soutient les entreprises et les collectivités du Québec.

Valeurs

Le Ministère adhère pleinement à la Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise. Il s'est toutefois donné trois valeurs qui lui sont propres, soit l'équité, le sens du service, et l'ouverture à l'immigration et à sa contribution à la société québécoise. En complément, le Ministère mise également sur les valeurs de compétence, d'intégrité, de loyauté et de respect pour mener à bien sa mission.

Chiffres clés

CHIFFRES CLÉS	DESCRIPTION
246 301	Personnes immigrantes admises au Québec entre 2015 et 2019
71,8 %	Proportion des personnes admises qui ont été sélectionnées par le Québec entre 2015 et 2019
35 358	Personnes immigrantes distinctes ayant participé à un cours de français langue d'intégration entre le 1 ^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020
17,2 %	Proportion des personnes immigrantes admises qui se destinent hors de la région métropolitaine de Montréal en 2019

ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT

Contexte externe

L'immigration comme enjeu global

Le contexte international est marqué depuis quelques années par des flux migratoires croissants dans l'ensemble des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qu'il s'agisse d'immigration permanente ou temporaire. Au Québec, en 2016, 13,7 % de la population était issue de l'immigration¹, ce pourcentage est comparable à la plupart des pays de l'OCDE.

Par ailleurs, l'environnement international est de plus en plus compétitif en matière d'attraction de talents stratégiques. Cette compétitivité s'explique par le déclin, en cours ou appréhendé, de la population en âge de travailler, tant au Québec que dans nombre de pays membres de l'OCDE.

En mars 2020, un évènement majeur est venu bousculer le contexte, de manière inattendue et sans précédent à la fois au Québec et dans le monde entier : la pandémie de COVID-19. Cette nouvelle réalité a des incidences considérables sur les dynamiques migratoires, exacerbées par la fermeture des frontières.

Afin d'atténuer les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19, le gouvernement du Québec mettra en place des mesures visant à faciliter la relance économique. De par sa mission, le Ministère, entend soutenir cette relance économique en répondant aux besoins immédiats de main-d'œuvre des employeurs du Québec.

Dans ce contexte migratoire, la prospection, l'attraction et le recrutement des meilleures candidates et des meilleurs candidats à l'immigration demeurent des défis, notamment parce que la rareté de la main-d'œuvre persiste dans plusieurs secteurs de l'économie et que le Québec a besoin de la contribution de l'immigration pour assurer sa prospérité économique et le dynamisme de ses régions. Ces enjeux nationaux nécessitent une réponse qui prenne en compte l'importance de choisir la meilleure candidate ou le meilleur candidat à l'immigration, de faciliter sa rétention et son intégration sur le marché du travail en lui offrant un parcours personnalisé dans ses démarches d'immigration et de francisation et sa participation à la société québécoise, d'accompagner les entreprises dans leurs démarches d'embauche et de soutenir les collectivités dans l'accueil et l'établissement durables des personnes immigrantes. Dans ces conditions, il devient de plus en plus pressant pour le Québec d'innover en transformant et en modernisant ses activités dans le cadre des pouvoirs que lui reconnaît l'Accord Canada-Québec.

Le Québec souscrit pleinement au principe de solidarité internationale et humanitaire de même qu'aux objectifs des conventions régissant la protection des personnes réfugiées. Les conflits et les catastrophes naturelles l'amènent à exprimer concrètement sa compassion et sa solidarité envers les personnes touchées en les accueillant au Québec et en les aidant à y rebâtir leur vie. Chaque année, des milliers de personnes présentent une demande pour être reconnues à titre de réfugiées. Depuis 2017, les demandes sont passées de milliers

1. Statistique Canada (2017). Recensement 2016, compilations spéciales du MIFI.

à des dizaines de milliers. En 2019, 30 625 demandes d'asile ont été présentées au Québec, de ce nombre 52,7 % des entrées concernaient des personnes qui sont arrivées de façon irrégulière à la frontière du Québec. Entre le 1^{er} janvier et le 31 juillet 2020, le Québec a reçu 7 695 demandes d'asile, dont 39,9 % concernant des personnes arrivées de façon irrégulière² à la frontière du Québec³. Le traitement de ces demandes est une responsabilité exclusive du Canada. Toutefois, le Québec détient de nombreuses responsabilités quant à l'accueil et au soutien de ces personnes.

Un contexte socio-économique où l'immigration joue un rôle clé

Au cours des dernières années, le marché du travail québécois a connu une rareté de main-d'œuvre croissante qui se manifeste par des difficultés de recrutement pour plusieurs employeurs. Cette situation s'explique par l'effet combiné du départ à la retraite de nombreux baby-boomers et du dynamisme de l'activité économique. Avant la pandémie, le taux de chômage de l'ensemble de la population de 15 ans et plus était à son plus bas (4,5 % en février 2020) et le taux d'emploi atteignait un niveau record (61,8 % en février 2020).

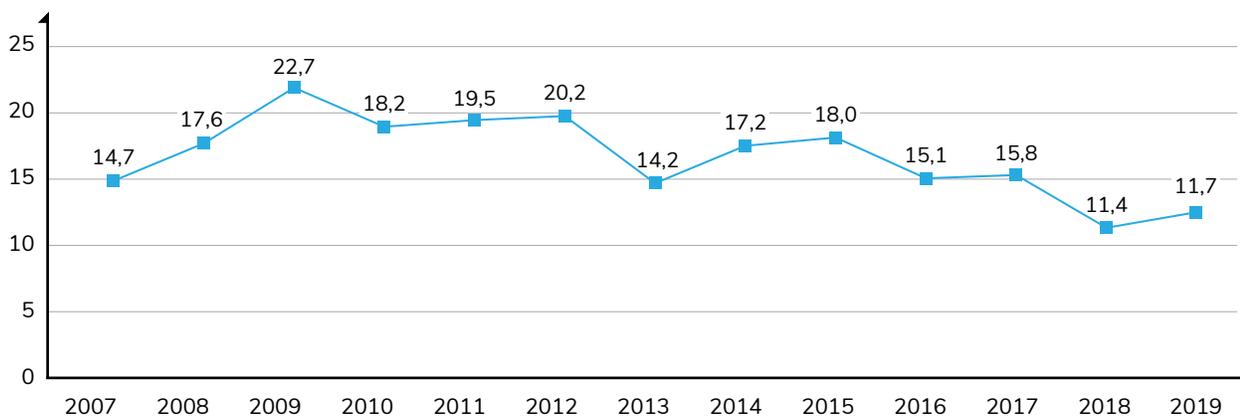
La pandémie de COVID-19 a entraîné un bouleversement économique, alors que de nombreuses entreprises ont été contraintes d'interrompre leurs activités pendant plusieurs semaines. En conséquence, le Québec a connu 264 000 pertes d'emplois au mois de mars et 556 500 en avril 2020. Le taux de chômage de l'ensemble de la population de 15 ans et plus a bondi (17,0 % en avril 2020) et le taux d'emploi a baissé de façon importante (50,1 % en avril 2020). Le choc économique découlant de la pandémie ne fait que détourner temporairement l'attention des problématiques de rareté de main-d'œuvre que vivent les employeurs. Toutefois, certains secteurs et certaines professions demeurent toujours aux prises avec d'importantes difficultés de recrutement et la pression se fera encore davantage sentir avec la reprise graduelle de l'économie, compte tenu du vieillissement de la population.

Selon le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), entre 2019 et 2028, 1,4 million de postes seront à pourvoir pour répondre aux besoins de main-d'œuvre découlant de la croissance économique (18,8 %) et du remplacement de la main-d'œuvre (81,2 %), principalement en raison des départs à la retraite. Ainsi, bien que la demande de main-d'œuvre en lien avec la croissance économique puisse être réduite à court terme, la demande liée au vieillissement de la population reste élevée. L'accueil et l'intégration rapide et, de manière optimale, des personnes immigrées demeure donc importante. Or, le taux de chômage des personnes immigrantes d'arrivée récente, soit celles établies depuis 5 ans ou moins, demeure toujours très élevé. En effet, il représente plus du double de celui de la population native. Le taux de chômage des personnes immigrantes de 15 ans et plus arrivées depuis 5 ans ou moins s'établissait à 11,7 % en 2019, comparativement à 4,5 % pour la population native. Les cinq premières années sont cruciales pour une intégration réussie à la société québécoise et à l'emploi.

2. On entend par entrée irrégulière, les interceptions par la Gendarmerie royale du Canada des demandeuses et demandeurs d'asile appréhendés entre les points d'entrée officiels (postes frontaliers). Le chemin Roxham, à Saint-Bernard-de-Lacolle, est devenu le point d'entrée de la majorité des demandeuses et demandeurs d'asile se destinant au Québec depuis l'été 2017.

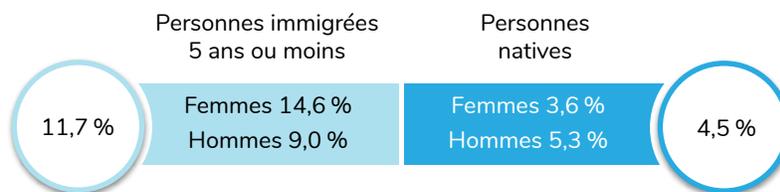
3. La frontière est fermée temporairement depuis le 23 mars 2020.

Figure 1 – Évolution du taux de chômage des personnes immigrées arrivées depuis 5 ans ou moins, âgées de 15 et plus, Québec



Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*. Compilations, Service de la recherche, de la statistique et de la veille, ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

Figure 2 – Taux de chômage ([2019], adultes de 15 ans et plus)



Source : Statistique Canada (2019), *Enquête sur la population active 2019*, Compilations spéciales ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

À cet égard, il importe de renforcer l'adéquation entre les besoins du marché du travail et le profil des personnes admises au Québec, ainsi que l'adaptation de celles-ci aux réalités professionnelles québécoises. Une attention particulière doit également être portée aux facteurs déterminants que sont l'insertion professionnelle, la connaissance du français et le sentiment d'appartenance à la société québécoise. Ces enjeux sont prioritaires, puisque l'immigration contribue à la croissance de l'économie et du niveau de vie de l'ensemble de la population.

L'immigration temporaire vise à répondre rapidement aux besoins pressants des entreprises, quand le bassin local de travailleuses et de travailleurs ne peut suffire à la demande. Dans un contexte de relance de l'économie, notamment en région, l'immigration temporaire revêt une importance particulière, puisqu'elle permet une arrivée plus rapide de travailleuses et de travailleurs étrangers répondant aux besoins des employeurs. Au cours de la dernière décennie, de plus en plus d'employeurs se sont tournés vers les programmes d'immigration temporaire.

Le développement économique régional passe, notamment, par le recrutement d'une main-d'œuvre internationale et par la sélection d'immigrants entrepreneurs dynamiques. L'immigration constitue une partie de la solution à la rareté de main-d'œuvre dans les régions du Québec et de relève entrepreneuriale. Le Québec doit donc veiller à la régionalisation de l'immigration.

Des personnes immigrantes qui participent pleinement, en français, à la prospérité du Québec

La vitalité du français, langue officielle et langue commune, est une valeur fondamentale de la société québécoise. La connaissance du français facilite l'intégration au marché du travail, stimule les relations avec la société d'accueil, consolide la cohésion sociale et favorise le maintien de la présence immigrante au Québec.

La maîtrise de la langue française et son adoption comme langue commune par les personnes immigrantes sont essentielles à la vitalité du français au Québec. Cet enjeu découle de la spécificité culturelle du Québec et de la position minoritaire des francophones dans le contexte nord-américain. Pour y répondre, le gouvernement du Québec a mis en place, depuis les années 1960, des services de francisation gouvernementaux accessibles dans toutes les régions et à l'étranger pour les personnes immigrantes qui ont besoin d'apprendre le français. Ces efforts se poursuivent et demeurent une priorité gouvernementale. La Charte de la langue française, adoptée en 1977, a grandement contribué à franciser l'environnement linguistique du Québec dans plusieurs domaines de la vie sociale.

Grâce à ces efforts en matière de francisation, la connaissance et l'usage du français dans la population immigrée ont progressé au fil des décennies et augmentent avec le temps de résidence au Québec. Malgré ce progrès, certaines problématiques persistent. Une connaissance insuffisante de la langue est liée aux problèmes de sous-emploi, de chômage et de surqualification professionnelle. Les difficultés d'intégration se répercutent sur l'ensemble des dimensions de la participation à la société québécoise. En 2017, le rapport du Vérificateur général du Québec a forcé le Ministère à se questionner sur l'offre de service en francisation et à trouver des moyens pour renforcer l'angle du service à la clientèle.

La participation

L'engagement des personnes immigrantes est indissociable de celui de la société dans son ensemble. Cet engagement partagé permet d'offrir aux personnes immigrantes les conditions nécessaires au succès de leur intégration ainsi qu'un accès équitable aux ressources collectives.

Il demeure en effet des entraves persistantes à la participation et à l'inclusion des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles qui compromettent leur contribution au dynamisme et à la prospérité de la société québécoise. Une présence accrue et structurée du Ministère au niveau régional permet par ailleurs d'offrir un parcours d'accompagnement personnalisé aux personnes immigrantes dès l'étranger et dans toutes les régions du Québec.

L'approche préconisée par le Ministère repose sur une personnalisation des services : elle favorise l'adéquation entre les profils, les besoins des personnes immigrantes et les services qui leur sont offerts. Cette approche vise à répondre pleinement aux besoins de toutes les personnes immigrantes, y compris les personnes plus éloignées du marché du travail ou des personnes peu alphabétisées. De même, des mesures de soutien supplémentaires sont nécessaires pour les personnes réfugiées ou en situation semblable qui ont des besoins accrus parce qu'elles ont des parcours migratoires complexes. Il est important d'offrir à ces personnes une réponse efficace et ciblée à leurs besoins.

Finalement, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration a déployé une offre intégrée de services aux entreprises. Celle-ci mise sur l'accompagnement personnalisé des entreprises par des conseillères et des conseillers en immigration régionale présents en région ainsi que des conseillères et des conseillers en recrutement international. Cette offre de services vise à répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises québécoises en misant sur le potentiel des travailleuses et des travailleurs immigrants qui sont à l'étranger, sur le point de s'installer au Québec ou déjà présents sur son sol.

Contexte interne

L'engagement et le rôle de leadership du Ministère

Pour tenir compte du contexte de rareté de main-d'œuvre qui s'accroîtra avec la reprise économique au Québec et les besoins à court terme des entreprises québécoises, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration doit adapter ses outils de prospection, d'attraction, de recrutement et de sélection afin de mieux cibler les travailleuses et les travailleurs répondant à ces besoins. Il pourra positionner favorablement le Québec face à la vive compétition internationale pour l'attraction et la rétention des talents et sélectionner les travailleurs qui répondent à ses besoins.

Le 16 juin 2019, la *Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes* a été sanctionnée, permettant ainsi au gouvernement de franchir une étape importante vers la modernisation du système d'immigration québécois.

L'objectif de cette réforme est de mettre en place un système d'immigration qui permet une réelle adéquation entre les profils des candidates et des candidats sélectionnés et les besoins du marché du travail. Malgré les impacts économiques provoqués par la pandémie, certains secteurs d'activité sont toujours aux prises avec un manque de personnel. En attribuant la priorité aux candidates et aux candidats à l'immigration qui répondent à un besoin du marché du travail, le gouvernement favorise une meilleure réponse à l'enjeu de la rareté de main-d'œuvre. Par ailleurs, dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés, les délais pour rendre une décision de sélection sont passés de trois ans à six mois, pour favoriser une arrivée plus rapide des candidats sélectionnés.

De plus, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration vise à consolider sa présence à l'étranger et à soutenir les efforts de recrutement à l'international des entreprises du Québec pour assurer un arrimage optimal avec les besoins du marché du travail. D'ici 2022, le Ministère consacrera davantage de ressources à son activité à l'étranger. Cet accompagnement permettra aux entreprises de bénéficier d'une vue d'ensemble des mécanismes décisionnels et d'une meilleure connaissance des facteurs influençant les décisions de la personne immigrante. Il s'agit d'informations essentielles pour élaborer des stratégies de prospection, d'attraction et de recrutement international efficaces.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration assure la coordination et la cohérence des actions des principaux acteurs québécois en recrutement international. Il veille ainsi à assurer un positionnement fort du Québec sur le marché migratoire international pour favoriser l'atteinte des objectifs du Québec.

Le Québec révisé ses outils d'immigration, de francisation et d'intégration

En 2017, dans son rapport d'audit de performance sur les services de francisation et d'intégration offerts aux personnes immigrantes, le Vérificateur général du Québec (VGQ) a notamment reproché au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion d'alors de ne pas s'être assuré que l'ensemble des intervenantes et des intervenants gouvernementaux agissent de manière concertée quant à l'offre de francisation et à l'aide financière proposée. En matière d'intégration, le rapport d'audit déplore, entre autres, la connaissance insuffisante des besoins des personnes immigrantes ainsi qu'un encadrement inadéquat des organismes partenaires.

Pour répondre à ces lacunes et asseoir son rôle de responsable et de maître d'œuvre de l'accueil, de la francisation et de l'intégration des personnes immigrantes, la *Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes*, a nécessité des ajustements importants à la *Loi sur l'immigration au Québec* (RLRQ, chapitre I-0.2.1) et à la *Loi sur le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion*⁴ (RLRQ, chapitre M-16.1). Le rôle de coordination de la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration y est renforcé ainsi que les pouvoirs prévus afin de recueillir l'information nécessaire à un suivi efficace de la francisation et de l'intégration.

Dans ce contexte de réforme, notons de plus, l'introduction du nouveau système de déclaration d'intérêt qui donne une plus grande marge de manœuvre au Ministère dans la gestion des demandes de sélection dans le Programme régulier des travailleurs qualifiés et qui permet d'inviter en priorité les personnes qui correspondent le mieux aux besoins du Québec.

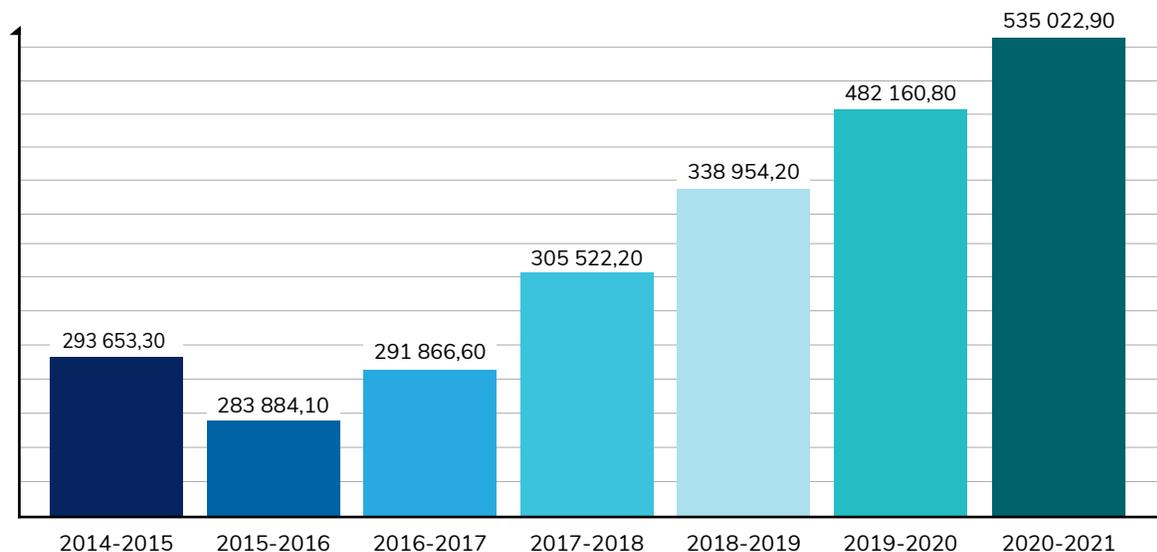
La planification pluriannuelle de l'immigration en cours couvre une période de trois années (de 2020 à 2022). Les orientations adoptées pour cette période sont prises en considération dans le présent Plan stratégique.

4. Ancien nom de l'actuel ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

Évolution des ressources financières et des ressources humaines

À la suite du Discours sur le budget 2019-2020, le Ministère a reçu 730 M \$ supplémentaires entre 2019-2020 et 2023-2024 afin de réaliser l'une de ses missions prioritaires, soit d'assurer la francisation et l'intégration des personnes immigrantes. La figure 3 illustre cette hausse substantielle du budget annuel du Ministère.

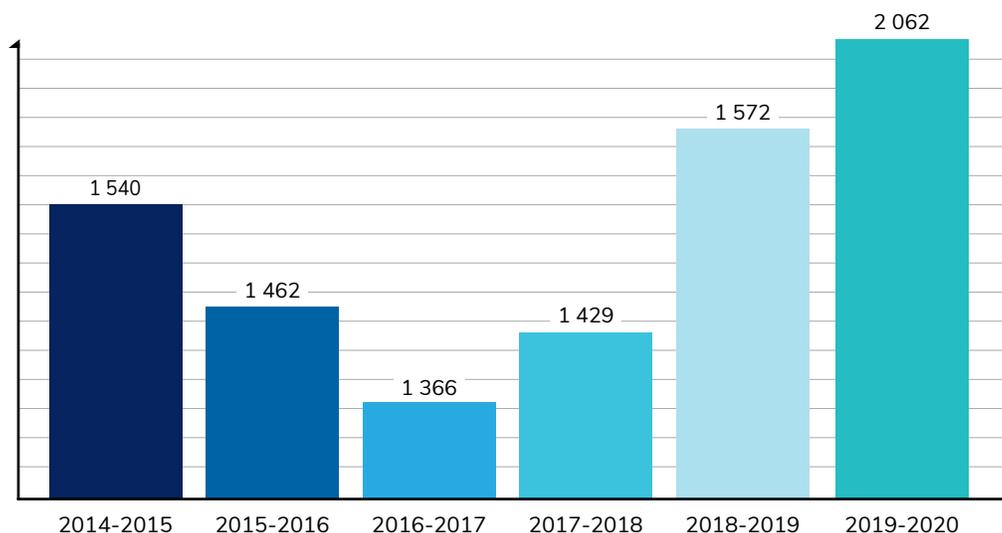
Figure 3 - Budget de dépenses annuel initial (en milliers de dollars)



Source : Direction de la planification budgétaire et financière (Livre des crédits initial).

Comme le démontre la figure 4, l'effectif du Ministère a connu également une évolution importante au cours des trois derniers exercices financiers.

Figure 4 - Évolution de l'effectif du Ministère au 31 mars (2014-2015 à 2019-2020)



Source : Direction de la planification budgétaire et financière (SAGIR EI).

Figure 5 – Bilan stratégique des exercices 2017-2018 et 2018-2019 (Plan stratégique 2016-2021)

INDICATEURS 2016-2021	RÉSULTATS	
	2017-2018	2018-2019
Proportion des personnes immigrantes sélectionnées dans la sous-catégorie des travailleurs qualifiés (TQ) détenant une formation en demande au Québec (requérants principaux, PRTQ)	80,1 % (+ 10,1 points de la cible)	83,9 % (+ 13,9 points de la cible)
Proportion des personnes immigrantes de 18 ans et plus, de la sous-catégorie TQ, sélectionnées et ayant au Québec, au moment de leur sélection, un statut de travailleur temporaire ou d'étudiant étranger	47,1 % (+ 7,1 points de la cible)	57,4 % (+ 17,4 points de la cible)
Nombre de personnes immigrantes admises au Québec	52 400 personnes	51 118 personnes
Part de l'immigration économique dans l'ensemble des admissions	57,8 % (30 262 admissions)	57,1 % (29 190 admissions)
Nombre de domaines d'emploi couverts par l'offre de francisation	Ajout d'un nouveau cours de français à temps plein	Contenu de 3 cours élaborés
Nombre de personnes immigrantes adultes participant à des services de francisation offerts par le Ministère	28 086 personnes	30 837 personnes
Mise en œuvre de pratiques novatrices en gestion de la contribution des ressources humaines	Plan d'action quinquennal réalisé à 40 %	Plan d'action quinquennal réalisé à 60 %
Implantation d'un cadre de gouvernance pour la gestion et la sécurité de l'information	s. o.	Implantation en mars 2019

CHOIX STRATÉGIQUES

Enjeu stratégique 1

Une immigration répondant aux besoins du Québec

Les exercices de consultation publique en lien avec l'immigration et l'intégration ont permis de constater la nécessité pour le Ministère de multiplier les efforts pour attirer les talents stratégiques dans un contexte de compétition internationale de plus en plus vive et aussi de renforcer l'adéquation entre le système d'immigration et les besoins évolutifs du marché du travail au Québec.

Orientation 1

Sélectionner des personnes immigrantes qui répondent aux besoins du Québec

Le Québec a mené, au cours de l'année 2019, un nouvel exercice de planification pluriannuelle de l'immigration pour la période débutant en 2020. À cet effet, il doit s'assurer d'établir les orientations permettant de répondre aux besoins du Québec en matière d'immigration. Les orientations pluriannuelles portent notamment sur la composition de l'immigration ainsi que sur les cibles quant au nombre de personnes à admettre et à sélectionner.

Objectif 1.1

Optimiser l'arrimage entre la sélection de personnes immigrantes et les besoins du marché du travail du Québec

Le nouveau système de déclaration d'intérêt mis en place en 2018 permet au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration d'inviter les travailleuses et les travailleurs qualifiés, dont le profil répond le mieux aux besoins socio-économiques du Québec et des entreprises québécoises, à présenter une demande de sélection. Les premières invitations ont débuté en juillet 2019.

La Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes a été sanctionnée en juin 2019. Elle permet au gouvernement de franchir une étape vers la modernisation du système d'immigration québécois. Désormais, pour répondre aux besoins du marché du travail, les personnes dont les profils sont les plus prometteurs en ce qui a trait à la réponse aux besoins du marché du travail pourront être directement invitées à présenter une demande de sélection permanente en utilisant cette plateforme. Les efforts seront concentrés sur l'examen des demandes des candidates et des candidats ayant un fort potentiel d'intégration et une expertise recherchée.

Le Ministère travaille actuellement à mettre en place de nouveaux projets ciblant les professionnelles et les professionnels formés à l'étranger pour répondre aux besoins de main-d'œuvre du Québec. Il identifie les pays où le profil de compétences des candidates et des candidats étrangers exerçant une profession réglementée s'apparente le plus au profil des diplômés québécois. L'objectif est d'identifier les profils et de développer des formations d'appoint en ligne qui permettront d'accélérer la reconnaissance des compétences des candidats et de faciliter leur entrée sur le marché du travail.

Les travaux se poursuivent également en vue de moderniser et de simplifier notre système d'immigration afin de mieux répondre aux besoins diversifiés du Québec. Ils visent notamment à augmenter la performance de nos programmes d'immigration et à maximiser les bénéfices du système de déclaration d'intérêt (Arrima). Trois programmes pilotes sont aussi en cours d'élaboration en vue de répondre à des besoins de main-d'œuvre sectoriels et régionaux, un premier qui vise les personnes préposées aux bénéficiaires, le deuxième qui concerne les travailleuses et les travailleurs des secteurs de l'intelligence artificielle, des technologies de l'information et des effets visuels et le troisième qui touche les travailleuses et les travailleurs de la transformation alimentaire.

Par ces différentes actions, le Ministère vise non seulement à permettre un meilleur arrimage aux besoins réels du marché du travail, mais également à favoriser la régionalisation de notre immigration.

Indicateur 1.1.1

INDICATEUR	DONNÉE DE RÉFÉRENCE	CIBLE 2019-2020*	CIBLE 2020-2021*	CIBLE 2021-2022*	CIBLE 2022-2023*
1.1.1 Proportion de personnes immigrantes sélectionnées appartenant à la catégorie économique	78 % (6 premiers mois de 2019)	75 %	78 %	80 %	82 %

* La cible est calculée en année civile.

Objectif 1.2

Favoriser la sélection de personnes immigrantes qui répondent aux enjeux démographiques du Québec

Dans son ensemble, la population immigrée installée au Québec est plus jeune que celle du reste du Canada. En 2016, les personnes de moins de 35 ans représentaient près du tiers de la population immigrée (29,3 %), comparativement à 25,3 % dans les autres provinces canadiennes. Cette situation est le reflet des objectifs gouvernementaux consistant à favoriser la sélection de personnes jeunes pour avoir une intégration réussie et une participation accrue des personnes immigrées à la société québécoise, considérant la capacité d'adaptation et le potentiel d'apprentissage linguistique des personnes plus jeunes.

Indicateur 1.2.1

INDICATEUR	DONNÉE DE RÉFÉRENCE	CIBLE 2019-2020*	CIBLE 2020-2021*	CIBLE 2021-2022*	CIBLE 2022-2023*
1.2.1 Proportion de personnes immigrantes sélectionnées comme travailleuses et travailleurs qualifiés par le Québec âgées de 35 ans et moins	71 % (2018)	72 %	72 %	73 %	74 %

* La cible est calculée en année civile.

Objectif 1.3

Augmenter l'attractivité du Québec auprès du marché migratoire international

La présence du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration sur quatre continents – grâce aux directions des services d'immigration et à leurs antennes – favorise le développement de réseaux de partenaires à l'extérieur des frontières du Québec. Cette présence permet de soutenir une stratégie de prospection, d'attraction et de recrutement souple et cohérente avec les besoins de main-d'œuvre.

Le contexte de la pandémie a compromis la réalisation d'activités de recrutement à l'étranger. Par conséquent, le Ministère a actualisé le mode de réalisation de son intervention à l'international en prévision de la réouverture des frontières. Ainsi, la cible 2020-2021 a été révisée à la baisse pour ensuite revenir, en fin de période, à la cible initialement prévue.

Indicateur 1.3.1

INDICATEUR	DONNÉE DE RÉFÉRENCE	CIBLE 2019-2020*	CIBLE 2020-2021*	CIBLE 2021-2022*	CIBLE 2022-2023*
1.3.1 Nombre de travailleuses et de travailleurs étrangers embauchés à la suite d'une activité de recrutement	800 (2018)	2 000	400	1 500	3 000

* La cible est calculée en année civile.

Objectif 1.4

Accroître l'apport de l'immigration temporaire en soutien à la relance économique

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration entend soutenir la relance économique en répondant aux besoins immédiats de main-d'œuvre des employeurs du Québec. Cet appui sera mené sur plusieurs fronts à la fois. Les activités de promotion et d'attraction du Ministère permettront d'attirer les travailleuses et les travailleurs étrangers, à titre temporaire, qui répondent aux besoins du Québec et de ses régions. Par ailleurs, l'accompagnement des entreprises dans les missions de recrutement permettra d'assurer un contact direct entre employeurs et bassins potentiels de main-d'œuvre étrangère, d'où un processus de recrutement international plus efficace et ciblé sur les besoins des entreprises.

Indicateur 1.4.1

INDICATEUR	DONNÉE DE RÉFÉRENCE	CIBLE 2019-2020*	CIBLE 2020-2021*	CIBLE 2021-2022*	CIBLE 2022-2023*
1.4.1 Taux de croissance du nombre de travailleuses et travailleurs sélectionnés à titre temporaire	10 818 (2019)	s.o.	10 %	10 %	15 %

* La cible est calculée en année civile.

Enjeu stratégique 2

Un établissement durable des personnes immigrantes dans l'ensemble des régions du Québec

Par sa mission, le Ministère est appelé à poursuivre ses efforts pour que l'immigration et la pleine participation des personnes immigrantes contribuent pleinement à la prospérité du Québec. Pour ce faire, et en réponse aux recommandations du Vérificateur général du Québec de 2017, le Ministère renforce son rôle de coordination de l'offre de services d'accueil, de francisation et d'intégration aux personnes immigrantes nouvellement arrivées dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes.

Orientation 2

Augmenter la connaissance du français chez les personnes immigrantes

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration travaille à favoriser la francisation des personnes immigrantes afin qu'elles puissent participer pleinement, en français, à la vie collective dans toutes ses dimensions et dans toutes les régions du Québec. Le Ministère a mis en place des mesures visant à simplifier l'accès aux services gouvernementaux de francisation, à l'élargir à toutes les personnes immigrantes, à bonifier l'aide financière et à améliorer son offre de service à toutes les personnes immigrantes, quelle que soit leur catégorie d'immigration ou le lieu de formation choisi.

Objectif 2.1

Augmenter la participation des personnes immigrantes aux services de francisation gouvernementaux

La mise en œuvre du guichet unifié d'accès aux services gouvernementaux de francisation mise sur une centralisation de l'information et un meilleur suivi de la clientèle en réponse aux recommandations du Vérificateur général du Québec.

Indicateur 2.1.1

INDICATEUR	DONNÉE DE RÉFÉRENCE	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
2.1.1 Proportion des personnes immigrantes, ayant déclaré ne pas connaître le français à l'admission, qui participent à l'offre gouvernementale de cours de français dans les 3 années suivant leur admission	45 %	50 %	55 %	60 %	65 %

Objectif 2.2

Assurer la progression du niveau de compétence des participantes et participants aux cours de français offerts par le Ministère

La bonification des allocations de participation pour les cours de français permettra aux personnes immigrantes de s'investir pleinement dans le processus d'apprentissage de la langue commune. Le Ministère poursuit également ses travaux visant à bonifier et à enrichir l'offre de ses services de francisation pour qu'elle réponde aux besoins d'apprentissage diversifiés et évolutifs de la clientèle immigrante. Ces mesures démontrent l'importance accordée par le gouvernement à la francisation des personnes immigrantes pour une meilleure intégration et l'accès à un emploi à la hauteur de leurs qualifications.

Indicateur 2.2.1

INDICATEUR	DONNÉE DE RÉFÉRENCE	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
2.2.1 Proportion des élèves scolarisés ayant commencé leur francisation au stade débutant qui ont atteint des compétences de stade intermédiaire, à l'oral ou à l'écrit au Ministère	60 % (2018-2019)	60 %	60 %	65 %	70 %

Orientation 3

Soutenir l'intégration socio-économique des personnes immigrantes

Le Ministère s'engage à réviser et à bonifier ses programmes offerts aux personnes immigrantes afin de favoriser leur intégration en emploi et dans la société québécoise.

Objectif 3.1

Accompagner la personne immigrante dans son parcours d'intégration

Accompagnement Québec⁵, mis en place en août 2019, est offert par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, en collaboration avec ses partenaires. L'objectif est de rejoindre le plus grand nombre de personnes immigrantes, d'évaluer leurs besoins, de les diriger et de les accompagner vers les services qui peuvent leur être utiles, puis d'assurer les suivis.

Accompagnement Québec comprend des objectifs liés à l'installation, la francisation, l'intégration, la reconnaissance des compétences ainsi que l'adéquation entre le profil des personnes immigrantes et l'emploi qu'elles occupent.

Indicateur 3.1.1

INDICATEUR	DONNÉE DE RÉFÉRENCE	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
3.1.1 Proportion des personnes immigrantes adultes prises en charge par le Service d'accueil à l'aéroport qui participent à Accompagnement Québec dans l'année suivant leur arrivée au Québec	s. o.	Mise en œuvre	60 %	70 %	75 %

Indicateur 3.1.2

INDICATEUR	DONNÉE DE RÉFÉRENCE	CIBLE 2019-2020*	CIBLE 2020-2021*	CIBLE 2021-2022*	CIBLE 2022-2023*
3.1.2 Taux de présence des personnes immigrantes admises au Québec, un an après leur admission (RAMQ)	73,7 % (janvier 2019)	73 %	73 %	74 %	75 %

* La cible est calculée en année civile.

5. Le Parcours d'accompagnement personnalisé se nomme officiellement Accompagnement Québec depuis le 11 novembre 2020.

Objectif 3.2

Réduire les écarts en matière d'indicateurs d'emploi entre les personnes immigrantes du Québec et celles de l'ensemble du Canada

Favoriser l'adéquation entre les besoins des entreprises, les profils et les besoins des personnes immigrantes permettra une meilleure intégration de celles-ci au marché du travail. Une intégration réussie, en français, contribuera également à réduire l'écart entre le Québec et le Canada en ce qui a trait au taux d'emploi des personnes immigrantes nouvellement arrivées (5 ans ou moins), tout comme la sensibilisation des employeurs et l'accompagnement offert aux entreprises pour un recours optimal à la main-d'œuvre immigrante.

Indicateur 3.2.1

INDICATEUR	DONNÉE DE RÉFÉRENCE	CIBLE 2019-2020*	CIBLE 2020-2021*	CIBLE 2021-2022*	CIBLE 2022-2023*
3.2.1 Écart entre le taux d'emploi des personnes immigrantes de 15 à 64 ans nouvellement arrivées au Québec (5 ans ou moins) et celui de l'ensemble du Canada	3,3 points de % (2018)	3 points de %	2,5 points de %	2 points de %	1 point de %

* La cible est calculée en année civile.

Orientation 4

Soutenir la vitalité et le développement des collectivités

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration entend accroître le soutien aux partenaires locaux et les accompagner dans la mise en œuvre d'initiatives dans toutes les régions du Québec. Les projets soutenus s'appuieront sur l'expertise et l'expérience des organismes et sur leur capacité à joindre la population ; les projets pourront cibler divers milieux de vie et prendront en considération les réalités différenciées de personnes qui vivent des discriminations croisées.

Objectif 4.1

Augmenter la contribution des personnes immigrantes à la vitalité et à la prospérité des régions

Depuis plusieurs années, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration met en place diverses mesures afin de favoriser l'établissement des personnes immigrantes à l'extérieur de la communauté métropolitaine de Montréal, notamment :

- la promotion des régions du Québec comme destination d'immigration de choix au moyen de webinaires de promotion organisés à l'étranger à l'intention des candidates et des candidats à l'immigration ;

- le *Programme d'aide aux régions en recrutement international* afin de favoriser la participation de petites entreprises des régions aux missions de recrutement, notamment par l'entremise des organismes de développement économique.

De plus, les efforts de prospection et de promotion du Ministère et de ses partenaires concourent à favoriser l'attractivité des régions auprès des personnes immigrantes.

Le Ministère finance également des organismes situés hors de la région métropolitaine de Montréal pour contribuer aux efforts d'attraction et de rétention des personnes immigrantes. Au cours de l'exercice 2018-2019, ces organismes ont été mandatés pour effectuer un diagnostic des besoins. Les échanges avec les organismes montrent la nécessité de consolider le réseau actuel pour donner aux milieux une plus grande capacité d'attraction et de rétention et pour qu'ils soient plus accueillants.

Indicateur 4.1.1⁶

INDICATEUR	DONNÉE DE RÉFÉRENCE	CIBLE 2019-2020*	CIBLE 2020-2021*	CIBLE 2021-2022*	CIBLE 2022-2023*
4.1.1 Proportion des personnes immigrantes qui se destinent hors des régions administratives de Laval, de la Montérégie et de Montréal au moment de leur sélection par le Québec	17 % (2018)	34 %	21,5 %	22,5 %	24 %

* La cible est calculée en année civile.

Indicateur 4.1.2

INDICATEUR	DONNÉE DE RÉFÉRENCE	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
4.1.2 Proportion des personnes immigrantes démontrant un sentiment d'appartenance à la société dans les 3 années suivant l'obtention de leur résidence permanente	76,8 % Enquête sociale générale de 2013	77 %	78 %	79 %	80 %

6. La méthodologie de calcul a été mise à jour, entraînant une actualisation de la donnée de référence et par conséquent, des cibles sur l'ensemble de la période. La progression demeure sensiblement la même.

Orientation 5

Accompagner les entreprises québécoises dans leurs efforts de croissance et de prospérité

Le renforcement de l'offre de service aux entreprises du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration est nécessaire pour inciter et préparer les entreprises à recruter de la main-d'œuvre immigrante. Cette offre de service permettra de consolider la capacité du Ministère à diriger les personnes immigrantes vers des partenaires et des initiatives à valeur ajoutée.

Objectif 5.1

Répondre aux besoins des entreprises en matière de main-d'œuvre immigrante

L'arrimage entre les besoins de main-d'œuvre du Québec, dans l'ensemble de ses régions, et le profil des personnes immigrantes constitue le fondement de l'approche du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration en matière d'accompagnement des entreprises. L'offre de service aux entreprises mise sur l'accompagnement personnalisé des entreprises par des conseillères et des conseillers en immigration régionale présents en région ainsi que des conseillères et des conseillers en immigration, spécialistes du recrutement à l'international. Cette offre de service répond aux besoins de main-d'œuvre des entreprises québécoises en misant sur le potentiel des travailleuses et des travailleurs immigrants qui sont à l'étranger, sur le point de s'installer au Québec ou déjà présents sur son sol.

La pandémie a eu pour effet de réduire le besoin d'accompagnement des entreprises. C'est pourquoi la cible 2020-2021 a été réduite.

Indicateur 5.1.1⁷

INDICATEUR	DONNÉE DE RÉFÉRENCE	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
5.1.1 Nombre d'entreprises du Québec ayant bénéficié d'un accompagnement par le Ministère	800 accompagnements ⁸	960	600	800	1 200

7. À partir de 2020-2021, la cible reflète la précision apportée dans le libellé de l'indicateur qui vise le nombre d'entreprises accompagnées plutôt que le nombre d'accompagnements offerts.

8. Estimation annuelle basée sur les six premiers mois du déploiement de l'offre de services aux entreprises du Ministère (septembre 2018 à mars 2019), rapportée sur un exercice financier.

Indicateur 5.1.2

INDICATEUR	DONNÉE DE RÉFÉRENCE	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
5.1.2 Taux de satisfaction des entreprises ayant reçu un accompagnement	s. o.	80 %	80 %	85 %	85 %

Enjeu stratégique 3

Une organisation forte de son expertise

En conformité avec les orientations de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023, le Ministère compte offrir davantage de services en prestation électronique à la clientèle. Pour réaliser cet objectif, le Ministère doit pouvoir compter sur des outils technologiques modernes et performants ainsi que sur du personnel détenant le savoir-faire nécessaire. Ainsi, pour réussir ce virage, qui a connu une accélération importante depuis mars 2020 dans le contexte de la COVID-19, le Ministère doit développer les compétences numériques de son personnel afin de bénéficier des effets positifs sur la productivité, la capacité d'innovation et la rétention des talents.

Orientation 6

Développer le capital compétence et le capital informationnel

Le Ministère doit compter sur les connaissances et la compétence de son personnel afin de mettre en œuvre l'ensemble de ses services électroniques et de faire bénéficier sa clientèle de nouveaux services en ligne. Pour ce faire, il doit s'assurer que son personnel possède les connaissances numériques et technologiques nécessaires.

Objectif 6.1

Mettre en ligne de nouveaux services à la clientèle pour les programmes d'immigration, de francisation et d'intégration

La prestation électronique des services avec un accompagnement personnalisé devient le mode de communication privilégié par le MIFI dans ses échanges avec la clientèle. Le Ministère procédera à la révision de son offre de service en offrant des outils technologiques faisant en sorte que la clientèle bénéficie d'une expérience client optimale.

Indicateur 6.1.1

INDICATEUR	DONNÉE DE RÉFÉRENCE	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
6.1.1 Proportion des nouveaux services livrés par le Ministère en mode de prestation électronique de services, au cours de l'année	s. o.	50 %	50 %	60 %	60 %

Objectif 6.2

Développer les compétences numériques du personnel

La qualité des services rendus à la population par le MIFI repose en grande partie sur les connaissances de son personnel. Dans un contexte où le Ministère cherche à maximiser l'utilisation des technologies de l'information afin d'offrir à la clientèle des services en prestation électronique, il est essentiel de maintenir et de développer les compétences numériques du personnel.

Indicateur 6.2.1

INDICATEUR	DONNÉE DE RÉFÉRENCE	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
6.2.1 Proportion des personnes employées ayant bénéficié d'activités de développement des compétences numériques au cours de la période 2019-2023	s. o.	50 %	60 %	70 %	80 %

Objectif 6.3

Accroître la rétention du personnel au Ministère

L'administration publique québécoise est en compétition avec d'autres secteurs d'activité, le secteur privé, notamment pour attirer les meilleures personnes candidates. Le Ministère souhaite être un employeur attractif en mettant en place diverses initiatives, notamment la transformation numérique en cours, afin de fidéliser et de retenir ses employés.

Indicateur 6.3.1

INDICATEUR	DONNÉE DE RÉFÉRENCE	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
6.3.1 Taux de rétention du personnel du Ministère	93,3 % (2018-2019)	93,5 %	94 %	94,5 %	95 %

MISSION

Sélectionner les personnes immigrantes qui répondent aux besoins du Québec et favoriser leur francisation, leur intégration et ainsi, leur contribution à la prospérité du Québec.

VISION

Une organisation engagée pour coordonner l'action gouvernementale en matière d'immigration, de francisation et d'intégration des personnes immigrantes et pour soutenir les entreprises et les collectivités du Québec.

VALEURS

Le Ministère adhère pleinement à la Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise. Il s'est toutefois donné trois valeurs qui lui sont propres, soit l'équité, le sens du service, l'ouverture à l'immigration et à sa contribution à la société québécoise. En complément, le Ministère mise également sur les valeurs de compétence, d'intégrité, de loyauté et de respect pour mener à bien sa mission.

TABLEAU SYNOPTIQUE

MISE À JOUR – OCTOBRE 2020

PLAN STRATÉGIQUE

2019-2023

Enjeu 1

Une immigration répondant aux besoins du Québec

ORIENTATION	OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
1. Sélectionner des personnes immigrantes qui répondent aux besoins du Québec	1.1 Optimiser l'arrimage entre la sélection de personnes immigrantes et les besoins du marché du travail du Québec	1.1.1 Proportion de personnes immigrantes sélectionnées appartenant à la catégorie économique	75 %	78 %	80 %	82 %
	1.2 Favoriser la sélection de personnes immigrantes qui répondent aux enjeux démographiques du Québec	1.2.1 Proportion de personnes immigrantes sélectionnées comme travailleuses et travailleurs qualifiés par le Québec âgées de 35 ans et moins	72 %	72 %	73 %	74 %
	1.3 Augmenter l'attractivité du Québec auprès du marché migratoire international	1.3.1 Nombre de travailleuses et de travailleurs étrangers embauchés à la suite d'une activité de recrutement	2 000	400	1 500	3 000
	1.4 Accroître l'apport de l'immigration temporaire en soutien à la relance économique	1.4.1 Taux de croissance des travailleuses et travailleurs sélectionnés à titre temporaire	s.o.	10 %	10 %	15 %

Enjeu 2

Un établissement durable des personnes immigrantes dans l'ensemble des régions du Québec

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
2. Augmenter la connaissance du français chez les personnes immigrantes	2.1 Augmenter la participation des personnes immigrantes aux services de francisation gouvernementaux	2.1.1 Proportion des personnes immigrantes, ayant déclaré ne pas connaître le français à l'admission qui participent à l'offre gouvernementale de cours de français dans les 3 années suivant leur admission	50 %	55 %	60 %	65 %
	2.2 Assurer la progression du niveau de compétence des participantes et des participants aux cours de français offerts par le Ministère	2.2.1 Proportion des élèves scolarisés ayant commencé leur francisation au stade débutant qui ont atteint des compétences de stade intermédiaire, à l'oral ou à l'écrit au Ministère	60 %	60 %	65 %	70 %
3. Soutenir l'intégration socio-économique des personnes immigrantes	3.1 Accompagner la personne immigrante dans son parcours d'intégration	3.1.1 Proportion des personnes immigrantes adultes prises en charge par le Service d'accueil à l'aéroport qui participent à l'accompagnement Québec dans l'année suivant leur arrivée au Québec	Mise en œuvre	60 %	70 %	75 %
		3.1.2 Taux de présence des personnes immigrantes admises au Québec, un an après leur admission (RAMQ)	73 %	73 %	74 %	75 %
	3.2 Réduire les écarts en matière d'indicateurs d'emploi entre les personnes immigrantes du Québec et celles de l'ensemble du Canada	3.2.1 Écart entre le taux d'emploi des personnes immigrantes de 15 à 64 ans nouvellement arrivées au Québec (5 ans ou moins) et celui de l'ensemble du Canada	3 points de %	2,5 points de %	2 points de %	1 point de %

Enjeu 2 (suite)

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
4. Soutenir la vitalité et le développement des collectivités	4.1 Augmenter la contribution des personnes immigrantes à la vitalité et à la prospérité des régions	4.1.1 Proportion des personnes immigrantes qui se destinent hors des régions administratives de Laval, de la Montérégie et de Montréal au moment de leur sélection par le Québec ⁹	34 %	21,5 %	22,5 %	24 %
		4.1.2 Proportion de personnes immigrantes démontrant un sentiment d'appartenance à la société dans les 3 années suivant l'obtention de leur résidence permanente	77 %	78 %	79 %	80 %
5. Accompagner les entreprises québécoises dans leurs efforts de croissance et de prospérité	5.1 Répondre aux besoins des entreprises en matière de main-d'œuvre immigrante	5.1.1 Nombre d'entreprises du Québec ayant bénéficié d'un accompagnement par le Ministère ¹⁰	960	600	800	1 200
		5.1.2 Taux de satisfaction des entreprises ayant reçu un accompagnement	80 %	80 %	85 %	85 %

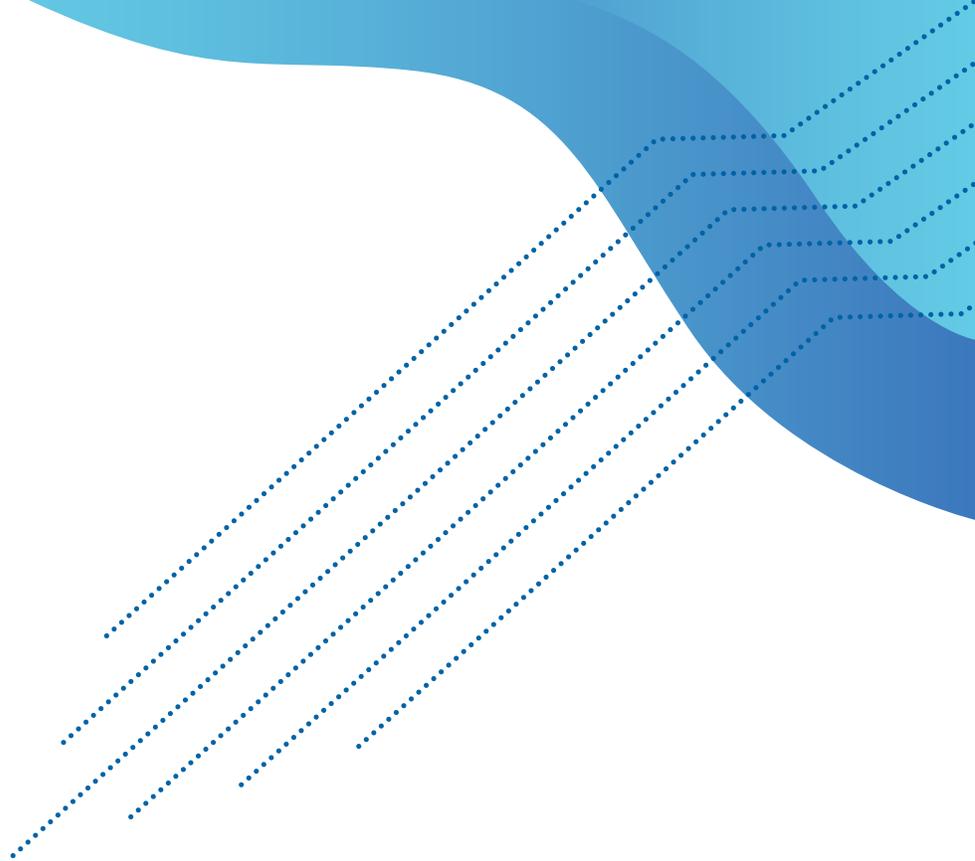
Enjeu 3

Une organisation forte de son expertise

ORIENTATION	OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
6. Développer le capital compétence et le capital informationnel	6.1 Mettre en ligne des nouveaux services à la clientèle pour les programmes d'immigration, de francisation et d'intégration	6.1.1 Proportion de nouveaux services livrés par le Ministère en mode de prestation électronique de services, au cours de l'année	50 %	50 %	60 %	60 %
	6.2 Développer les compétences numériques du personnel	6.2.1 Proportion des personnes employées ayant bénéficié d'activités de développement des compétences numériques au cours de la période 2019-2023	50 %	60 %	70 %	80 %
	6.3 Accroître la rétention du personnel au Ministère	6.3.1 Taux de rétention du personnel du Ministère	93,5 %	94 %	94,5 %	95 %

9. La méthodologie de calcul a été mise à jour, entraînant une actualisation de la donnée de référence et par conséquent, des cibles sur l'ensemble de la période. La progression demeure sensiblement la même.

10. À partir de 2020-2021, la cible reflète la précision apportée dans le libellé de l'indicateur qui vise le nombre d'entreprises accompagnées plutôt que le nombre d'accompagnements offerts.



**Immigration,
Francisation
et Intégration**

Québec 